

# 30<sup>e</sup> Rendez-vous des jeunes plasticiens

exposition du 23 mai au 11 juin 2015 -  
Médiathèque - Salle Raphaël - Place Gabriel Péri  
Saint-Raphaël (Var)

Concours ouvert à toutes formes d'expression plastique : peinture, photo, sculpture, installation, vidéo...

**date limite de dépôt des dossiers : 21 mars 2015\***

(\*le cachet de la poste faisant foi)

## Règlement et bulletin d'inscription

### Préambule : le Rendez-vous des jeunes plasticiens

Elstir œuvre depuis 30 ans pour la promotion de l'art contemporain au travers du **Rendez-vous des jeunes plasticiens**. Cet événement, unique en son genre en région Provence Alpes Côte d'Azur, est le témoin de la diversité créatrice des jeunes artistes, l'occasion pour le grand public, les amateurs d'art, les professionnels, les institutionnels de porter un regard sur les recherches plastiques de notre temps. La ville de Saint-Raphaël met à disposition la salle Raphaël (300 m2 et annexes) pour l'organisation de cette manifestation.

### Art. 1 : Obligation de fait

L'inscription au **Rendez-vous des jeunes plasticiens** vaut acceptation de son règlement dans sa totalité, sans aucune restriction.

### Art. 2 : Conditions de participation

Le rendez-vous est ouvert aux artistes plasticiens de toute discipline, sans limite d'âge et ayant moins de 10 ans de pratique (le point de repère est la date de la 1<sup>ère</sup> exposition personnelle).

A noter : les lauréats de 2013 ne peuvent y participer.

### Art. 3 : Frais de participation

Pour participer, l'artiste devra s'acquitter des droits d'inscription de 40 €. En cas de non sélection, son chèque lui sera retourné.

### Art. 4 : Dossier de candidature

**Le dossier de candidature devra comprendre :**

- un CV détaillé avec photo, précisant date de naissance et date de la première exposition personnelle
- un texte présentant votre démarche plastique (environ 20 lignes)
- le bulletin d'inscription précisant les 2 œuvres ou la série que vous souhaitez exposer (même si votre dossier en propose d'autres)
- des photos de vos pièces
- le chèque de 40 € libellé à l'ordre de l'association Elstir
- une enveloppe préaffranchie à votre adresse pour le retour du dossier (en cas de non-sélection)

Ces documents seront fournis sur papier (au format A4) et sur support électronique (format word et jpeg 300 dpi).

**Autre obligation : chaque dossier devra faire par ailleurs l'objet d'un envoi par mail, afin de faciliter son transfert à tous les membres du jury de pré-sélection (mail : [rdv2015@elstir.fr](mailto:rdv2015@elstir.fr) et [s.bergeron@ville-saintraphael.fr](mailto:s.bergeron@ville-saintraphael.fr)).**

**Le dossier complet devra être retourné avant le 21 mars 2015 à :**

Association Elstir - 30<sup>e</sup> RDV jeunes plasticiens 2015 - 2742 avenue Prés. John Kennedy  
83140 SIX-FOURS

Attention : ne pas fournir d'originaux car le dossier est retourné uniquement pour les artistes non sélectionnés.

**Afin de cerner au mieux votre démarche, il est conseillé d'envoyer plusieurs visuels. S'il s'agit de séries, les considérer comme une œuvre.**

### **Art.5 : Sélection**

La sélection sera effectuée par le Conseil d'Administration d'Elstir. Le comité se réserve le droit d'orienter votre sélection.

Les dossiers non sélectionnés seront retournés aux artistes avec leur chèque. En cas de désistement après la sélection, les droits d'inscription resteront acquis.

### **Art. 6 : Dépôt des œuvres**

**Le transport aller et retour des œuvres est à la charge du participant.**

Une fois que l'association vous aura confirmé votre sélection et afin de réceptionner vos œuvres dans les meilleures conditions, le dépôt de celles-ci devra impérativement se faire les mardi 12 et mercredi 13 mai 2015 de 9 à 19h à la salle Raphaël, place Gabriel Péri (Médiathèque).

Les œuvres exposées devront être conformes à celles sélectionnées, faute de quoi, l'association se réserve le droit de refuser votre participation. Les droits d'inscription seront alors conservés.

- Chaque œuvre sera obligatoirement munie d'un système d'accrochage efficace ou d'un support adapté.
- Chaque œuvre multimédia devra être accompagnée de son propre système de projection ou diffusion.
- Les films ou montages sur DVD devront être prévus pour défiler en boucle (durée de l'expo, 4h / jour).

**Le commissariat d'exposition sera assuré par les organisateurs.**

### **Art. 7 : Retrait des œuvres**

Aucun retrait d'œuvres ne pourra s'effectuer avant la fin de l'exposition.

Le retrait des œuvres s'effectuera impérativement le vendredi 17 juin 2015 de 9 à 17h. Vous aurez la possibilité de décrocher après le finissage le jeudi 16 juin à partir de 18h.

Aucune œuvre ne pourra être retirée au-delà de cette date car nous n'avons pas de possibilité de stockage. Toute œuvre non retirée dans les délais deviendra propriété de l'association ou sera détruite.

### **Art 8 : Prix et nominations (sous réserve de modifications)**

Le jury, composé de professionnels de l'art contemporain, se réunira le vendredi 22 mai pour décerner les prix et nominations :

- prix Passerelle 1 000 €,
- prix Louise Baron 1 000 €,
- prix Ville de Saint-Raphaël : une exposition personnelle,
- prix du Public proclamé le jeudi 11 juin à 17h.

La proclamation des prix (Louise Baron, Passerelle, Raphaël) aura lieu au cours du vernissage le vendredi 22 mai à 19h.

## Art 9 : Communication

Elstir mettra en ligne les artistes sélectionnés sur [www.elstir.fr](http://www.elstir.fr).

Pour cela, nous vous demandons:

- d'accepter de communiquer vos coordonnées pour les besoins de l'exposition et de l'association,
- de céder les droits de reproduction des images fournies à Elstir, ainsi qu'à la Ville de Saint-Raphaël, pour leur site internet et la communication de la manifestation.

## Art. 10 : Assurance et gardiennage

L'association Elstir et la municipalité déclinent toute responsabilité en ce qui concerne : perte, vol, incendie, détérioration, etc...

Chaque artiste peut, s'il le désire, contracter une assurance complémentaire.

Un gardiennage sera assuré pendant l'exposition. **Nous vous encourageons à être présent(e) durant l'exposition (un après-midi au choix) pour rencontrer le public et les scolaires.**

**Le dossier, le chèque et le bulletin d'inscription sont à renvoyer à:**

**Association Elstir**

**A l'attention de : Valérie Duquesne-Romboni**

**2742, Av J. Kennedy**

**« 30<sup>e</sup> RDV des Jeunes Plasticiens - 2015 »**

**83140 Six-Fours les plages**

contact :

Valérie Duquesne-Romboni - 06 09 57 17 98

Sophie Bergeron - 04 94 19 88 40

[rdv2015@elstir.fr](mailto:rdv2015@elstir.fr)

[s.bergeron@ville-saintraphael.fr](mailto:s.bergeron@ville-saintraphael.fr)

[www.elstir.fr](http://www.elstir.fr)

[www.ville-saintraphael.fr](http://www.ville-saintraphael.fr)



Exposition : du 23 mai au 11 juin 2015 de 14h-18h

Vernissage : vendredi 22 mai à 19h

Dépôt des œuvres : mardi 12 et mercredi 13 mai de 9h-19h

Décrochage et retrait des œuvres : jeudi 11 juin à partir de 18h  
vendredi 12 juin de 9h à 17h

Bulletin d'inscription à renvoyer par courrier  
Et par mail à : [rdv2015@elstir.fr](mailto:rdv2015@elstir.fr) et [s.bergeron@ville-saint-jean.fr](mailto:s.bergeron@ville-saint-jean.fr)

accompagné des pièces citées à l'article 4

**Association Elstir**

Nom : .....  
.Prénom : .....  
Adresse : ..... Tél. : .....  
Mail : .....  
Site : .....  
 Vos disponibilités pour une permanence durant la période d'expo : .....

Titre de l'œuvre	Technique(s)	Format	Prix

PARTICULARITES/PRECISIONS

.....  
.....  
.....

Je soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance du règlement et demande mon inscription.

Fait à ..... le .....  
(signature précédée de la mention "bon pour accord")

✂.....  
.....